

MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL DES MINES

DIRECTION GENERALE DES MINES

DIRECTION DES EXPORTATIONS ET VALEURS

GUICHET UNIQUE

N°07004-2024MIM/SG/DGM/DEV/GUE.PVCC



PROCES VERBAL DE CONSTATATION ET DE CONTROLE

Société Eauvive sise au Lot ITZ 333 Manakabahiny

L'an deux mille vingt-quatre le dix juillet à quinze heures trente-sept minutes. Nous soussignés :

- RATSIZAFYVictor Jean, Chef de Division Exportation Minière
- RAZAFIMANDIMBYRivière Elie, Responsable qualité Laboratoire des Mines avons procédé au contrôle des substances minières énumérées ci-dessous :
- -Pierres fines (Brutes): six GRAMMES soixante (6.60 grs) d'Améthyste.
- -Pierres industrielles et minerais (Brutes): douze KILOGRAMMES (12.00 kgs) de Quartz (Rose).

Soit au total général : six grammes soixante(6.60grs) de pierres gemmes et ou méteaux précieux et douze kilogrammes (12.00kgs) de pierres ordinaires.

Fiche de déclaration n°123 du 10-07-2024

Facture n°99/SHS/2024 du 11-07-2024

Laissez passer III E n°1234243234LPIIIE du 10-07-2024

NOMBRE ET MODE D'EMBALLAGE:

2 sous n°07004-2024MIM/SG/DGM/DEV/GUE.PVCC du 10-07-2024

<u>LIEU DE CONTROLE</u> : Antananarivo <u>LIEU D'EMBARQUEMENT</u> : Toamasina <u>NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR</u> :

Société Eauvive sise au Lot ITZ 333 Manakabahiny

<u>PAYS DE DESTINATION FINALE</u>: Hong Kong <u>OBSERVATION DES AGENTS CONTROLE</u>: